



**COMMUNE DE TOUFLERS**

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 06/11/2024 À 20H00,**  
conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT

ORDRE	NUMÉRO	OBJET
01	D_2024_061124_01	AIDE « ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES » – VERSEMENT DE LA SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES
<b>Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés</b>		
02	D_2024_061124_02	CAF – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DU 01/01/2025 AU 31/12/2029
<b>Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés</b>		
03	D_2024_061124_03	CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT À TEMPS NON COMPLET - FILIÈRE ANIMATION – ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES, EXTRASCOLAIRES ET MAISON DES JEUNES
<b>Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés</b>		
04	D_2024_061124_04	DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC – 6 RUE DES CHAMPS – PARCELLE AL 63
<b>Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés</b> <b>Pour : 22 [Ensemble pour agir] – Contre : 0 – Abstention : 4 [Encore plus pour Toufflers]</b>		
05	D_2024_061124_05	CONCESSIONS CIMETIÈRE – TARIFS AU 1 <sup>er</sup> /01/2025
<b>Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés</b>		
06	D_2024_061124_06	CANTINE - ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES – ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS – TARIFS AU 1 <sup>er</sup> /01/2025
<b>Pour : 22 [Ensemble pour agir] – Contre : 0 – Abstention : 4 [Encore plus pour Toufflers]</b>		
07	D_2024_061124_07	MINI-CAMP – TARIFS 2025
<b>Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés</b>		
08	D_2024_061124_08	FORMATION SECOURISME – ÉLÈVES DE CM2 TOUFLERSOIS – SUBVENTION 2025
<b>Pour : 22 [Ensemble pour agir] – Contre : 0 – Abstention : 4 [Encore plus pour Toufflers]</b>		
09	D_2024_061124_09	SORTIES SCOLAIRES ET COLONIES DE VACANCES ENTRE LE 1 <sup>ER</sup> /09/2024 ET LE 31/08/2025 – SUBVENTIONS
<b>Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés</b>		

10	D_2024_061124_10	MEL – FONDS DE CONCOURS « TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET BAS CARBONE DU PATRIMOINE COMMUNAL » - RÉNOVATION DE LA SALLE DE TENNIS
<b>Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés</b>		

11	D_2024_061124_11	MEL – FONDS DE CONCOURS « ÉQUIPEMENTS CULTURELS » - ACHATS DE MATÉRIEL INFORMATIQUE ET DE MOBILIER POUR LA BIBLIOTHÈQUE
<b>Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés</b>		

12	D_2024_061124_12	ÉCOLE PRIVÉE SAINT PIERRE – CONTRAT ASSOCIATION – VERSEMENT DE L'AVANCE SUR FORFAIT 2024/2025 - PÉRIODE DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2024
<b>Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés</b>		

Fait à TOUFFLERS, le 07/11/2024



Alain GONCE,  
Maire.



Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 059-215905985-20241106-D\_061124\_01-DE

DÉPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT de LILLE  
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 29 octobre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Présents : 24**

GONCE Alain, TIBERGHEN Patrick, WAMBECQ Édith, DETRÉ Marc, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHUAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, BOUKERCHA Kamel, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, CONTRAIN Marie, DE CLERCQ Sylvie, DERONE Stéphanie, LAMINE Josselyne, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, MARSALLON-WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

**Représentés : 2**

LAURIDANT Christelle donne pouvoir à WAMBECQ Édith

DA SILVA David donne pouvoir à BOUZIN Christophe

**Absent non-excuse : 1**

LEFEBVRE Pascal

**Nombre de votants : 26**

D 2024\_061124\_01  
AIDE « ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES »  
VERSEMENT DE LA SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Considérant la délibération N° D\_2024\_240424\_01 en date du 24 avril 2024 relative à l'aide aux activités sportives et culturelles – Reconduction du dispositif et le montant de l'aide,

Il est proposé au Conseil Municipal de verser, aux associations liées par convention, les sommes résultantes de cette décision, soit 226 chèques de 30 € suivant le tableau ci-dessous :

	NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET	NOMBRE DE CHÈQUES DE 30€	MONTANT DE LA SUBVENTION
1	AMICALE LAÏQUE MIXTE DE WILLEMS	GRS	1	30,00
2	ASC 59	JiuJitsu	7	210,00
3	ATELIER DANSE DE TOUFLERS	Danse	24	720,00
4	ATELIER MUSICAL DE TOUFLERS	Guitare, musique	2	60,00
5	AVANT-GARDE DE LYS	Gymnastique	7	210,00
6	BOU'D'BROUSSE DE TOUFLERS	Escalade	27	810,00
7	BOXING CLUB NECHINOIS	Boxe	1	30,00
8	CLUB DE BASKET ST PAUL DE TOUFLERS	Basket	46	1 380,00
9	CLUB NAUTIQUE DE CROIX	Natation	1	30,00
10	ÉCOLE DU MOUVEMENT DE LYS	Volley Ball	3	90,00
11	ÉCURIES DU PINSON DE TOUFLERS	Équitation	4	120,00
12	JUDO CLUB DE HEM	Judo	2	60,00
13	LA PIROUETTE DE LEERS	Théâtre	1	30,00
14	L'INSUFFLÉ	Théâtre	2	60,00

15	TOUFFLERS FOOTBALL CLUB	<i>Football</i>	57	1 710,00
16	TOUFFLERS KARATÉ CLUB	<i>Karaté</i>	5	150,00
17	TOUFFLERS TENNIS DE TABLE	<i>Tennis de table</i>	4	120,00
18	TOUFFLERS TENNIS CLUB	<i>Tennis</i>	32	960,00
	<b>TOTAUX</b>		<b>226</b>	<b>6 780,00</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** le versement des subventions précitées,

**DIT** que les crédits budgétaires ont été prévus à l'article 65748 du budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Alain GONCE





DÉPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT de LILLE  
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 29 octobre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Présents : 24**

GONCE Alain, TIBERGHEN Patrick, WAMBECQ Édith, DETRÉ Marc, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHUAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, BOUKERCHA Kamel, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, CONTRAIN Marie, DE CLERCQ Sylvie, DERONE Stéphanie, LAMINE Josselyne, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, MARSALLON-WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

**Représentés : 2**

LAURIDANT Christelle donne pouvoir à WAMBECQ Édith  
DA SILVA David donne pouvoir à BOUZIN Christophe

**Absent non-excuse : 1**

LEFEBVRE Pascal

**Nombre de votants : 26**

**D\_2024\_061124\_02**  
**CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU NORD**  
**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)**  
**DU 1<sup>ER</sup>/01/2025 AU 31/12/2029**

Par délibération N° D\_2022\_27042022\_10, le conseil municipal a approuvé le 27 avril 2022, la Convention Territoriale Globale, proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Nord pour les années 2022 à 2024.

Cette convention arrivera à expiration au 31/12/2024. Il vous est donc proposé de procéder à son renouvellement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2029.

Un travail d'état des lieux approfondi sera réalisé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord, afin d'identifier précisément les champs d'interventions conjoints.

Monsieur le Maire propose de maintenir l'ensemble de l'offre existante dans la précédente convention, à savoir :

1. Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
2. Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
3. Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement ;
4. Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

ID : 059-215905985-20241106-D\_061124\_02-DE



Et de construire avec la Caisse l'Allocations Familiales du Nord sur la durée une démarche partenariale au service des familles (*développement de l'offre petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et du logement : lutte contre l'insalubrité*).

Les financements octroyés par la Caisse d'Allocations Familiales du Nord feront l'objet de Convention d'Objectifs et de Financement (COF).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DÉCIDE :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale, annexée à la présente délibération et tous les documents s'y rapportant, avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord pour la période allant du 1<sup>er</sup>/01/2025 au 31/12/2029.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Alain GONCE





DÉPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT de LILLE  
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 29 octobre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Présents : 24**

GONCE Alain, TIBERGHEN Patrick, WAMBECQ Édith, DETRÉ Marc, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHAX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, BOUKERCHA Kamel, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, CONTRAIN Marie, DE CLERCQ Sylvie, DERONE Stéphanie, LAMINE Josselyne, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, MARSALLON-WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

**Représentés : 2**

LAURIDANT Christelle donne pouvoir à WAMBECQ Édith

DA SILVA David donne pouvoir à BOUZIN Christophe

**Absent non-excuse : 1**

LEFEBVRE Pascal

**Nombre de votants : 26**

D\_2024\_061124\_03

**CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT À TEMPS NON COMPLET - FILIÈRE ANIMATION  
ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES, EXTRASCOLAIRES ET MAISON DES JEUNES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent à temps non complet à raison de 24/35<sup>ème</sup> afin de répondre aux besoins du service animation :

affecté d'une part, au service des écoles, de la restauration scolaire et des centres de loisirs pour l'animation :

- Des activités périscolaires (restauration scolaire et garderie),
- Des activités extrascolaires (accueil collectifs de mineurs et mercredis récréatifs)

Et d'autre part, au service de la maison des jeunes.

Ainsi, au regard des besoins de la collectivité, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un emploi permanent d'Adjoint d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 24/35<sup>ème</sup>.

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

ID : 059-215905985-20241106-D\_061124\_03-DE



**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DÉCIDE :**

- **DE CRÉER** un emploi permanent d'Adjoint d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 24/35<sup>ème</sup>.

**DIT :**

- Que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget 2025.
- Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Alain GONCE







DÉPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT de LILLE  
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFLERS

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

ID : 059-215905985-20241106-D\_061124\_04-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 29 octobre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Présents : 24**

GONCE Alain, TIBERGHEN Patrick, WAMBECQ Édith, DETRÉ Marc, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHAX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, BOUKERCHA Kamel, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, CONTRAIN Marie, DE CLERCQ Sylvie, DERONE Stéphanie, LAMINE Josselyne, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, MARSALLON-WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

**Représentés : 2**

LAURIDANT Christelle donne pouvoir à WAMBECQ Édith

DA SILVA David donne pouvoir à BOUZIN Christophe

**Absent non-excuse : 1**

LEFEBVRE Pascal

**Nombre de votants : 26**

D\_2024\_061124\_04

DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

6 RUE DES CHAMPS - PARCELLE AL 63

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Les biens, qu'ils soient mobiliers ou immobiliers, font partie soit du domaine public soit du domaine privé de la commune.

Les biens immobiliers faisant partie du domaine public de la commune sont constitués par l'ensemble des biens appartenant à la commune affectés à l'usage direct du public, ou à un service public et faisant l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de service public.

En application de l'article L. 1311-1 du code général des collectivités territoriales et de l'article L. 3111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, les biens du domaine public sont inaliénables, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent être vendus.

Si la commune souhaite vendre ou louer son bien immobilier, elle doit respecter deux étapes :

- procéder à la désaffectation de ce bien : le bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public. C'est un acte qui constate la déchéance de l'intérêt public du bien.
- prendre une délibération de déclassement du domaine public. Le bien est alors extrait du domaine public, seulement à compter de l'intervention de la délibération constatant le déclassement.

Une fois dans le domaine privé, l'aliénation ou la location du bien est alors possible.

Considérant que la commune de TOUFFLERS est propriétaire de la parcelle AL 63 [234 m<sup>2</sup>] située 6 rue des Champs.

Considérant qu'il est envisagé de vendre ou de louer ce bien et qu'il y a lieu, en conséquence, de procéder à son déclassement du domaine public et à son incorporation au domaine privé.

Il est proposé au conseil municipal :

- de désaffecter la parcelle AL 63 [234 m<sup>2</sup>].
- de confirmer son déclassement du domaine public communal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

Par 22 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1311-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L. 2111-1, L. 2141-1 et L. 3111-1,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

### DÉCIDE

➤ **D'AUTORISER :**

- **LA DÉSAFFECTATION** de la parcelle AL 63 [234 m<sup>2</sup>]
- **LE DÉCLASSEMENT** du domaine public du bien ci-dessus désigné.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Alain GONCE





DÉPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT de LILLE  
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 29 octobre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Présents : 24**

GONCE Alain, TIBERGHEN Patrick, WAMBECQ Édith, DETRÉ Marc, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHUAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, BOUKERCHA Kamel, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, CONTRAIN Marie, DE CLERCQ Sylvie, DERONE Stéphanie, LAMINE Josselyne, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, MARSALLON-WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

**Représentés : 2**

LAURIDANT Christelle donne pouvoir à WAMBECQ Édith

DA SILVA David donne pouvoir à BOUZIN Christophe

**Absent non-excuse : 1**

LEFEBVRE Pascal

**Nombre de votants : 26**

D\_2024\_061124\_05

CONCESSIONS CIMETIÈRE – TARIFS AU 1<sup>ER</sup>/01/2025

Monsieur le Maire expose aux conseillers que les tarifs des concessions du cimetière actuellement en vigueur résultent de la délibération du conseil municipal N° D\_2023\_251023\_02 approuvée le 25 octobre 2023.

La Commission des Finances entendue le 23 octobre 2024, il vous est proposé d'augmenter les tarifs des concessions et des taxes funéraires.

Ces tarifs sont déterminés selon le tableau annexé à la présente délibération et applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** les tarifs des concessions cimetière, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, selon le tableau annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Alain GONCE



DÉPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT de LILLE  
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 29 octobre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Présents : 24**

GONCE Alain, TIBERGHIEU Patrick, WAMBECQ Édith, DETRÉ Marc, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHUAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, BOUKERCHA Kamel, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, CONTRAIN Marie, DE CLERCQ Sylvie, DERONE Stéphanie, LAMINE Josselyne, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, MARSALLON-WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

**Représentés : 2**

LAURIDANT Christelle donne pouvoir à WAMBECQ Édith  
DA SILVA David donne pouvoir à BOUZIN Christophe  
LEFEBVRE Pascal

**Nombre de votants : 26**

D\_2024\_061124\_06  
CANTINE - ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES – ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS  
TARIFS AU 1<sup>ER</sup> /01/2025

Monsieur le Maire demande aux conseillers de fixer la participation financière des familles dont les enfants fréquenteront la cantine, les activités périscolaires et les accueils collectifs de mineurs en 2025.

La Commission des Finances entendue le 23 octobre 2024, il vous est proposé de revaloriser les tranches permettant de déterminer le quotient familial et de fixer les tarifs des activités périscolaires et de la cantine applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Monsieur le Maire rappelle :

1. Que la détermination du calcul du quotient familial est établie à partir du revenu fiscal de référence de l'année précédente divisé par le nombre de parts.
2. Que le tarif le plus élevé s'applique dans le cas de non-présentation de la feuille d'imposition.
3. Qu'un supplément de 1 € s'applique par retard d'inscription à l'activité, destiné à couvrir les frais de gestion administrative qui sont ainsi générés.

Considérant les charges de fonctionnement,

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

ID : 059-215905985-20241106-D\_061124\_06-DE



**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

Par 22 voix pour - 0 voix contre - 4 abstentions

**DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** les tarifs cantine, activités périscolaires et accueil collectifs de mineurs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, selon le tableau annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Alain GONCE



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the official stamp.



DÉPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT de LILLE  
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 29 octobre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Présents : 24**

GONCE Alain, TIBERGHEN Patrick, WAMBECQ Édith, DETRÉ Marc, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHUAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, BOUKERCHA Kamel, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, CONTRAIN Marie, DE CLERCQ Sylvie, DERONE Stéphanie, LAMINE Josselyne, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, MARSALLON-WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

**Représentés : 2**

LAURIDANT Christelle donne pouvoir à WAMBECQ Édith

DA SILVA David donne pouvoir à BOUZIN Christophe

**Absent non-excuse : 1**

LEFEBVRE Pascal

**Nombre de votants : 26**

D\_2024\_061124\_07  
MINI-CAMP - TARIFS 2025

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de fixer la participation financière des familles dont les enfants fréquenteront le mini-camp en 2025.

La commission des finances entendue le 23 octobre 2024, il vous est proposé de fixer les tarifs du mini-camp pour l'année 2025 comme suit :

- 12 € pour les toufflersois
- 13 € pour les extérieurs

Considérant les charges de fonctionnement,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** les tarifs du mini-camp précités applicables pour l'année 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,

Le Maire  
Alain GONCE



DÉPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT de LILLE  
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 29 octobre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Présents : 24**

GONCE Alain, TIBERGHEN Patrick, WAMBECCQ Édith, DETRÉ Marc, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHUAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, BOUKERCHA Kamel, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, CONTRAIN Marie, DE CLERCQ Sylvie, DERONE Stéphanie, LAMINE Josselyne, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, MARSALLON-WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

**Représentés : 2**

LAURIDANT Christelle donne pouvoir à WAMBECCQ Édith

DA SILVA David donne pouvoir à BOUZIN Christophe

**Absent non-excuse : 1**

LEFEBVRE Pascal

**Nombre de votants : 26**

D\_2024\_061124\_08

**FORMATION SECOURISME AUX ÉLÈVES DE CM2 TOUFFLERSOIS  
MONTANT DE LA SUBVENTION 2025**

Dans le cadre du futur Budget Primitif 2025,

La Commission des Finances entendue le 23 octobre 2024, il vous est proposé de reconduire la subvention d'un montant maximal de 10€ (montant ajusté en fonction du coût réel de la formation) par enfant Toufflersois ou extérieur sur dérogation, accordée aux élèves de CM2 scolarisés dans les écoles de la commune qui suivent une formation de secourisme.

Cette subvention pourra être versée à l'école concernée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

Par 22 voix pour - 0 voix contre, 4 abstentions

**DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** le montant de la subvention précitée.

**DIT :**

- Que les crédits correspondant à cette décision seront prévus au compte 65748 – Subventions – du Budget Primitif 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Alain GONCE



**DÉPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT de LILLE  
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ**

**COMMUNE DE TOUFLERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 29 octobre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Présents : 24**

GONCE Alain, TIBERGHEN Patrick, WAMBECQ Édith, DETRÉ Marc, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHAX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, BOUKERCHA Kamel, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, CONTRAIN Marie, DE CLERCQ Sylvie, DERONE Stéphanie, LAMINE Josselyne, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, MARSALLON-WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

**Représentés : 2**

LAURIDANT Christelle donne pouvoir à WAMBECQ Édith

DA SILVA David donne pouvoir à BOUZIN Christophe

**Absent non-excuse : 1**

LEFEBVRE Pascal

**Nombre de votants : 26**

**D\_2024\_061124\_09  
SORTIES SCOLAIRES ET COLONIES DE VACANCES ENTRE LE 1<sup>ER</sup>/09/2024 ET LE 31/08/2025  
MONTANTS DES SUBVENTIONS**

Dans le cadre du futur Budget Primitif 2025,

La Commission des Finances entendue le 23 octobre 2024, il vous est proposé de fixer les montants des subventions pour les sorties scolaires, non cumulables entre elles, et colonies de vacances allouées durant la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025, comme suit :

Objets	Bénéficiaires	Montants alloués
Sortie scolaire 1 jour	École Publique Jacques PRÉVERT et École SAINT PIERRE	30 € par élève toufflersois en classe de CM2 [sans excéder le coût de revient de la sortie] Une sortie par an
Sortie scolaire 2 jours	École Publique Jacques PRÉVERT et École SAINT PIERRE	60 € par élève toufflersois en classe de CM2 [sans excéder le coût de revient de la sortie] Une sortie par an
Sortie scolaire 3 jours	École Publique Jacques PRÉVERT et École SAINT PIERRE	90 € par élève toufflersois en classe de CM2 [sans excéder le coût de revient de la sortie] Une sortie par an
Sortie scolaire 4 jours et plus	École Publique Jacques PRÉVERT et École SAINT PIERRE	120 € par élève toufflersois en classe de CM2 [sans excéder le coût de revient de la sortie] Une sortie par an
Colonies de vacances	Familles non imposables avant abattements	6 € par jour pour les Toufflersois [21 jours maximum]



**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** le montant des subventions précitées.

**DIT :**

- Que les crédits correspondant à cette décision seront prévus au compte 65748 – Subventions du budget Primitif 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Alain GONCE





DÉPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT de LILLE  
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFFLERS

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

ID : 059-215905985-20241106-D\_061124\_10-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 29 octobre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Présents : 24**

GONCE Alain, TIBERGHEN Patrick, WAMBECQ Édith, DETRÉ Marc, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHAX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, BOUKERCHA Kamel, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, CONTRAIN Marie, DE CLERCQ Sylvie, DERONE Stéphanie, LAMINE Josselyne, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, MARSALLON-WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

**Représentés : 2**

LAURIDANT Christelle donne pouvoir à WAMBECQ Édith

DA SILVA David donne pouvoir à BOUZIN Christophe

**Absent non-excuse : 1**

LEFEBVRE Pascal

**Nombre de votants : 26**

D\_2024\_061124\_10

MEL - FONDS DE CONCOURS

« TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET BAS CARBONE DU PATRIMOINE COMMUNAL »  
RÉNOVATION DE LA SALLE DE TENNIS

Dans le cadre de la rénovation énergétique et environnementale du patrimoine communal la MEL a mis en place un Fonds de Concours destiné à financer les projets communaux visant à favoriser toutes les opérations de production d'énergie renouvelable installées sur le patrimoine dont la commune est propriétaire.

En vue de réduire les consommations d'énergie et de participer à la transition énergétique, il est envisagé des travaux de rénovation de la salle de tennis sise 50 rue des Écoles.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Président de la Métropole Européenne de Lille sur ce Fonds de Concours par la présentation d'un dossier de financement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** la proposition de Monsieur le Maire,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter M. le Président de la MEL sur le Fonds de Concours « Transition Énergétique et Bas Carbone » par la présentation d'un dossier de financement,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Alain GONCE





DÉPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT de LILLE  
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFLERS

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

ID : 059-215905985-20241106-D\_061124\_11-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 29 octobre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Présents : 24**

GONCE Alain, TIBERGHEN Patrick, WAMBECQ Édith, DETRÉ Marc, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHAX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, BOUKERCHA Kamel, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, CONTRAIN Marie, DE CLERCQ Sylvie, DERONE Stéphanie, LAMINE Josselyne, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, MARSALLON-WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

**Représentés : 2**

LAURIDANT Christelle donne pouvoir à WAMBECQ Édith

DA SILVA David donne pouvoir à BOUZIN Christophe

**Absent non-excuse : 1**

LEFEBVRE Pascal

**Nombre de votants : 26**

D\_2024\_061124\_11

**MEL - FONDS DE CONCOURS « ÉQUIPEMENTS CULTURELS »  
ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE ET DE MOBILIER POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

Dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques des villes de Hem, Lannoy, Lys-lez-Lannoy et Toufflers approuvée par le conseil municipal de Toufflers par délibération N° D\_2024\_210224\_05 du 21 février 2024, la Métropole Européenne de Lille a mis en place un Fonds de Concours des Équipements Culturels permettant le développement des bibliothèques au niveau communal.

En vue de favoriser la rencontre entre les habitants et l'offre culturelle, il est envisagé d'acquérir du matériel informatique et du mobilier pour la bibliothèque de Toufflers, sise 7 rue des Champs.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Président de la Métropole Européenne de Lille sur ce Fonds de Concours par la présentation d'un dossier de financement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** la proposition de Monsieur le Maire,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter M. le Président de la MEL sur le Fonds de Concours « Équipements Culturels » par la présentation d'un dossier de financement,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Alain GONCE



DÉPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT de LILLE  
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE TOUFFLERS

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

ID : 059-215905985-20241106-D\_061124\_12-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFFLERS s'est tenu, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 29 octobre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Présents : 24**

GONCE Alain, TIBERGHEN Patrick, WAMBECQ Édith, DETRÉ Marc, BOUCHEZ Delphine, LARZUL Jérôme, BAHUAUX Isabelle, MURTEIRA José, DOVERGNE Jean-François, HALLAERT Christophe, BOUKERCHA Kamel, CAILLIAU Marie, CASTELEYN Philippe, CLARISSE Jean, CONTRAIN Marie, DE CLERCQ Sylvie, DERONE Stéphanie, LAMINE Josselyne, LECLERCQ Isabelle, LOOF Sandrine, MARSALLON-WARTEL Marie, DELATTRE Réjane, WRIGHT Barbara et BOUZIN Christophe.

**Représentés : 2**

LAURIDANT Christelle donne pouvoir à WAMBECQ Édith

DA SILVA David donne pouvoir à BOUZIN Christophe

**Absent non-excuse : 1**

LEFEBVRE Pascal

**Nombre de votants : 26**

D\_2024\_061124\_12

ÉCOLE PRIVÉE SAINT PIERRE – CONTRAT D'ASSOCIATION  
VERSEMENT DE L'AVANCE POUR LA PÉRIODE DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2024

Par délibérations en date du 13 mai 2008, 30 mars 2010 et 27 mars 2012, le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur la passation d'un contrat d'association, renouvelable par tacite reconduction, entre l'État et l'École Privée Saint Pierre sise 40 rue des Champs.

Rappelons que les principes du contrat d'association ont été fixés par la loi, les textes réglementaires et l'arrêté de 2012.

Le forfait communal 2023-2024 étant calculé à la somme de 76.176 €, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à faire mandater une avance de 25.392 € correspondant à la période de septembre à décembre 2024 qui viendra en déduction du forfait 2024-2025, lequel forfait sera calculé à partir du Compte Administratif 2024 quand celui-ci sera déterminé.

Cette avance d'un montant de 25.392 € sera imputée sur le compte 65748 du budget communal 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** le versement d'une avance, d'un montant de 25.392€ sur le forfait 2024-2025, correspondant à la période de septembre à décembre 2024.

**DIT** que les crédits sont prévus au budget 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Alain GONCE

